



SITE NATURA 2000 FR1100802 « PELOUSE CALCAIRES DU GATINAIS »

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANIMATION DU SITE

DU 1^o JANVIER AU 31 OCTOBRE 2012

RAPPORT PROVISOIRE



Nature Essonne

Novembre 2012

TABLE DES MATIERES

1	Préambule	1
1.1	DOCOB et Fiche d'identité du site Natura 2000	1
	2
1.2	L'animation en 2012	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob	4
1.4	Missions de la structure animatrice	5
2	Gestion des habitats et espèces	5
2.1	Animation des contrats Natura 2000	5
2.2	Animation des chantiers nature.....	9
2.3	Animation de la charte Natura 2000	9
2.4	Animation foncière	9
3	Evaluation des incidences des projets	9
4	Suivis scientifiques et techniques	9
4.1	Veille écologique.....	9
4.2	Suivis scientifiques	10
5	Information, communication, sensibilisation	11
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication.....	11
5.2	Prises de contact avec des partenaires potentiels.....	11
5.3	Organisation de réunions d'informations ou de manifestations	11
5.4	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	12
5.5	Communication / Animation auprès des scolaires	12
5.6	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site	12
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site	12
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	12
7.1	Organisation de la gouvernance du site	12
7.2	Compléments ou mise à jour du Docob.....	13
8	Synthèse.....	14
9	Annexes	14

1 Préambule

1.1 DOCOB et Fiche d'identité du site Natura 2000

Le site Natura 2000 des Pelouses calcaires du Gâtinais (n° FR1100802) est situé au sud-est du département de l'Essonne, sur les communes de :

- Champmotteux : 49,64 ha
- Gironville-sur-Essonne : 139, 7 ha
- Maise : 41,60 ha
- Puiselet-le-Marais : 7,09 ha
- Valpuseaux : 71,1 ha

Surface totale : **308 ha**



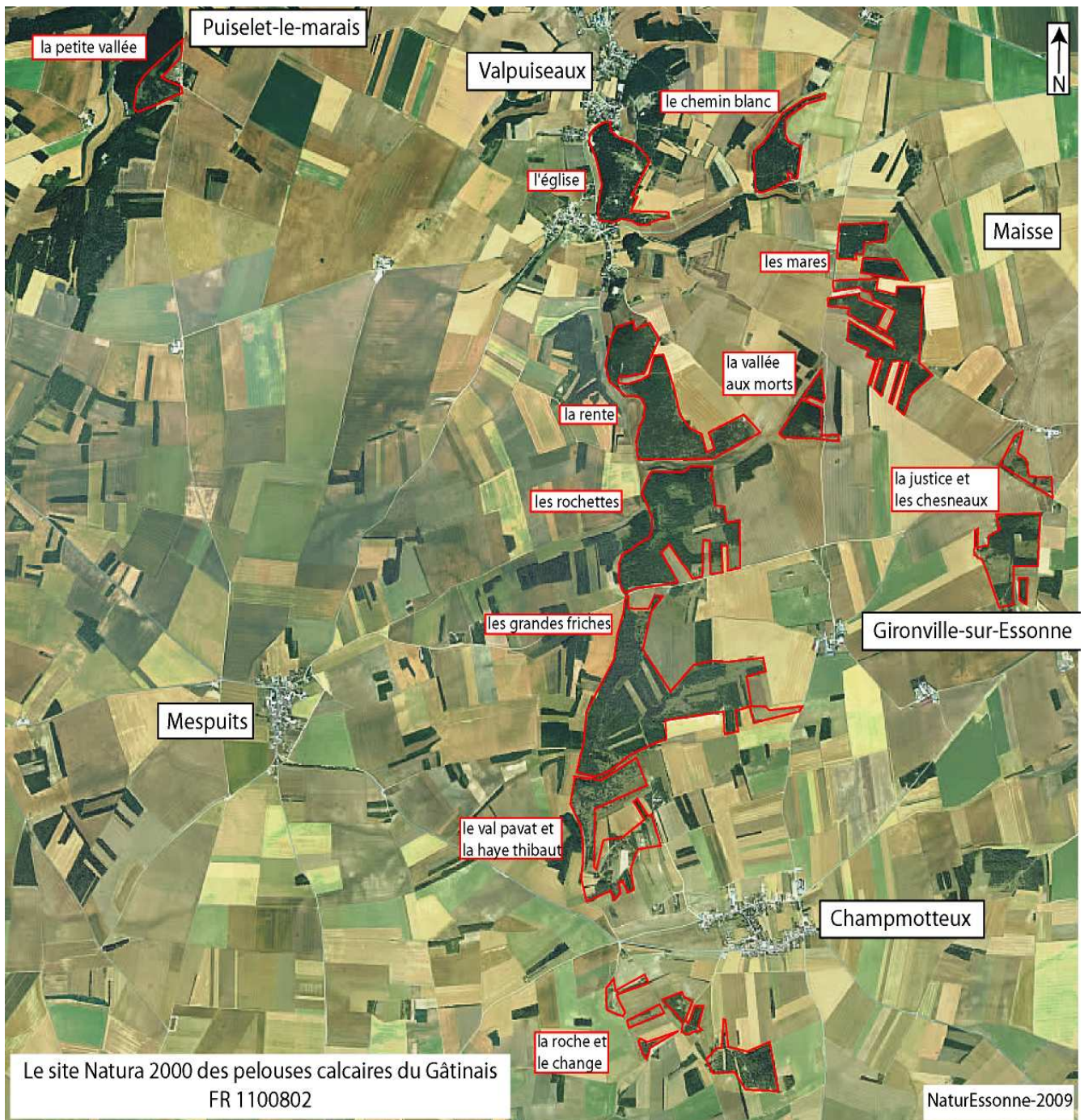
Ce site, dont le contour approximatif a été communiqué à la Commission Européenne en 1998, comprend plusieurs secteurs dénommés de A à J. (Voir le tableau ci-dessous).

Le Document d'Objectif du site a été validé le **28 avril 2005**.

Au total, le site est constitué de **11 sous-sites**, répartis sur 6 communes :

Code de secteur	Nom de secteur	Commune	Surface cadastrale (ha)
A	L'Eglise	Valpuseaux	19,17
B	Le Chemin blanc	Valpuseaux	11,93
C	La Rente	Valpuseaux	39,45
D	La Vallée aux Morts	Gironville-sur-Essonne	9,42
E	Les Mares	Maise et Gironville	41,60
F	Les Rochettes	Gironville-sur-Essonne	44,39
G	Les Chéneaux et la Justice	Gironville-sur-Essonne	23,83
HN	Les Grandes Friches	Gironville-sur-Essonne	62,11
HS	Le Val Pavat et la Haie Thibaud	Champmotteux	26,19
I	La Roche et Le Change	Champmotteux	23,45
J	La Petite Vallée	Puisselet-le-Marais	7,09
Total			308,63 ha

Localisation des secteurs du site Natura 2000 des Pelouses Calcaires du Gâtinais



1.2 L'animation en 2012

<p>Structure Animatrice depuis 2006 : NaturEssonne Clair village - 10, place Beaumarchais 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE Tél : 01.69.45.54.47 – Fax : 09.59.96.54.47</p>	
<p>Chargé de mission pour l'animation et rédacteur du présent rapport : SOULAS Solène</p>	
<p>Suivi NaturEssonne : CLOUT Odile ; DUCOS Jean Pierre ; DUVAL Jean Claude ; LACHERE Martine ; TOURATIER Gilles</p>	
<p>Structure porteuse DRIEE Ile de France</p>	
<p>Président du COPIL Mr Thierry Ghyslain CHATEL, nouvellement sous-préfet de la préfecture d'Etampes, remplaçant Mr SOMAT.</p>	

- En 2012, le COPIL s'est tenu le **19 octobre**, à la sous-préfecture d'Etampes.
 Le précédent COPIL a eu lieu le 05 avril 2011 au cours duquel le président du COPIL a été réélu.

Eléments techniques d'appréciation pour la conduite de l'animation en 2012

- Le temps consacré à l'animation et à la mise en œuvre du DOCOB représente un mi-temps de chargé de mission.

Bilans de certains indicateurs pour la conduite de l'animation en 2012 :

Nombres de km parcourus	1953,5 km
Nombres de Réunions, sorties, Rendez-vous	14
Nombres de jours de terrain	18
Nombres de Courriers, Mails envoyés	82 mails ; 150 courriers ; 86 mails
Nombres d'appels téléphoniques	35

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais compte 3 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires et une espèce d'insecte d'intérêt communautaire :

	Code Natura 2000	Nom de l'Habitat ou de l'Espèce
Habitats	6120	Pelouses calcaires de sables xériques
	6210	Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
	5130	Formations à Genévrier sur Pelouses Calcaires
Espèces	1078	Ecaille chinée

1.3.a Les enjeux des Pelouses Calcaires du Gâtinais

Dans les années 50, les pelouses sèches du Gâtinais constituaient un vaste ensemble couvert d'herbacées et piqueté d'arbustes, donnant un maigre pâturage, dévolu aux moutons, comme la plupart des coteaux calcaires du sud de l'Essonne.

Par la suite, le pastoralisme a disparu. Progressivement, la Nature a repris ses droits. De nombreux buissons d'aubépines et de prunelliers, puis les pins sylvestres à croissance rapide et des chênes pubescents à croissance lente ont conquis le milieu. Les pelouses du Gâtinais se sont transformées en un ensemble de bosquets plus ou moins dense entrecoupé de clairières, recouvrant à peine 5% des anciennes pelouses.

Afin de maintenir les pelouses dans un bon état de conservation, celles-ci ont besoin d'être restaurées et entretenues. Sans actions, ces pelouses tendront à se refermer naturellement.

1.3.b Les objectifs de développement durable sont les suivants :

► **Ecologiquement**, la gestion des habitats avec le maintien dans un état de conservation favorable de toutes les pelouses ouvertes, et la restauration d'une part significative des pelouses dégradées considérées comme restaurables ;

► **Territorialement**, la préservation des secteurs (incluant leurs zones ouvertes et boisées) qui composent le site, des dégradations et destructions d'origine humaine.

1.3.c Les actions de gestion

Afin d'atteindre ces objectifs, différents types d'actions permettent de gérer ces pelouses en s'appuyant sur les fiches mesures du DOCOB. En 2006, **7 mesures** ont été identifiées. En 2012, deux mesures complémentaires y ont été ajoutées, afin de mieux répondre au 2^{ème} objectif. Voici les 9 actions de gestion pouvant être appliquée sur le site du Gâtinais :



Fiches Actions de restauration des habitats

- Action 1 : "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : coupe et broyage de fourrés arbustifs et d'ourlets denses"
- Action 2 : "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : coupe d'éclaircie de pré-bois"
- Action 3 : "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : exploitation de chablis et volis"

Fiches actions d'Entretien des habitats

- Action 4 : "Chantier d'entretien des milieux ouverts : élimination manuelle de repousses de ligneux sur les pelouses ouvertes fragiles"
- Action 5 : "Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts"
- Action 6 : "Chantier d'entretien des milieux ouverts : gyrobroyage ou débroussaillage léger"
- Action 7 : "Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique"

Fiches actions de préservation territoriale du site

- Action 8 : "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès"
- Action 9 : "Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur le site"

1.3.d Objet du présent document

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du DOCOB. Le présent document constitue le rapport bilan de l'animation du site pour l'année 2012 (6^{ème} année d'animation).

1.4 Missions de la structure animatrice

- ▶ Gestion des habitats et des espèces
- ▶ Suivi des évaluations des incidences et veille à la cohérence des politiques publiques
- ▶ Information, communication et sensibilisation
- ▶ Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2 Gestion des habitats et espèces

2.1 Animation des contrats Natura 2000

- Recherche et démarchage des bénéficiaires potentiels
- Poursuite des contacts engagés avec les propriétaires
- Recherche de propriétaires et de prestataires pour la réalisation des actions

2.1.a Bilan des contrats révolus

Contrat	Contrat n°1 2006 - 2010	Contrat n°2 2006 - 2010	Contrat n°3 2008 - 2012
	91 NA 06 003	91 NA 06 002	91 NA 07 0001
Bénéficiaire	Pro Natura Ile-de-France.	Pro Natura Ile-de-France.	Pro Natura Ile-de-France
Propriétaires	CREN (Pro Natura IDF).	CREN (Pro Natura IDF).	CREN (Pro Natura IDF) et 3 propriétaires privés
Montant total	2 172,44 €	9 963,44 €	7 834,40 €
Date signature	15 décembre 2006	15 décembre 2006	6 décembre 2007
Actions prévues	Restauration et entretien du secteur du Change et de la Roche (Champmotteux) - Fauche d'entretien de pelouses ouvertes - Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes	Restauration et entretien du secteur sud de la Haye Thibaut (Champmotteux) - Coupe ou broyage de restauration de fourrés arbustifs et d'ourlets - Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes	Restauration et entretien du secteur des Grandes Fiches ouest (Gironville-sur-Essonnes) - Coupe d'éclaircie de pré-bois - Fauche d'entretien de pelouses ouvertes - Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes
Habitat / Espèce concernés	Pelouses calcicoles	Pelouses calcicoles	Pelouses calcicoles
Surface ou nb	1.1 ha	3.43 ha	4.38 ha
Mesures du Docob liées	Action 5 - A32304R Action 6 - A32305R	Action 6 - A32305R	Action 2 - A32301P Action 5 - A32304R Action 6 - A32305R
Avancement	A pris fin en décembre 2010.	A pris fin en décembre 2010.	Réalisation de la dernière action durant l'hiver 2011-2012, et clôture du contrat.

2.1.b Bilan des contrats en cours en 2012

Actions réalisées pour le contrat n°4 :

- Mise en œuvre et suivi des contrats signés
- Assistance et suivi technique apportés à un propriétaire-prestataire pour la réalisation des travaux d'entretien de l'année 1 du contrat signé en 2011. La structure animatrice a réalisé 5 visites sur place dont la réception de fin de travaux le 17 février 2012.

Contrat	N°32311D091000002	Contrat n° 2011 - 2015
Bénéficiaire	SCEA DU PARC	
Propriétaires	SCEA DU PARC	
Montant total	5 250,00 €	
Date signature	07/06/2011	
Actions prévues	Restauration et entretien du secteur des Rochettes et des Grandes Friches ouest (Gironville-sur-Essonne) - Fauche d'entretien de pelouses ouvertes - Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes	
Habitat / Espèce concernés	Pelouses calcicoles	
Surface ou nb	4.07 ha	
Mesures du Docob liées	Action 5 - A32304R Action 6 - A32305R	
Avancement	Actions réalisées en 2012 - Année 1. - Broyage de deux zones (0.7 et 0.3 ha) sur les Rochettes. - Broyage d'une zone sur les Grandes Friches (1.05ha). Travaux effectués entre le 30 novembre 2011 et le 17 février 2012.	

2.1.c Un nouveau contrat signé en 2012

Actions réalisées pour le contrat n°5 :

- Démarchage des bénéficiaires potentiels, et des propriétaires susceptibles de céder leurs parcelles sous conventions de gestion.
- Préparation du nouveau contrat : délimitations cartographiques, réflexion sur les modalités d'exportation des produits de fauche et de broyage (rencontres de techniciens spécialisés), et montage administratif du contrat.

Contrat	Contrat n°5 2012 - 2016 N°32312D091000001
Bénéficiaire	SCEA DU PARC
Propriétaires	SCEA DU PARC 3 propriétaires privés dont le CREN ProNatura IDF
Montant total	14 093.66 € *Point important : pour atteindre une gestion optimale, le signataire du contrat s'est muni d'une machine spécialisée : un gyrobroyeur-exportateur d'une valeur de 13 156 euros TTC.
Date signature	18/06/2012
Actions prévues	Restauration et entretien des secteurs : Rochettes, Grandes Friches Est et Ouest, Chesneaux, Vallée aux morts et Val Pavat (Gironville-sur-Essonne, Champmotteux) - Fauche d'entretien de pelouses ouvertes - Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes
Habitat / Espèce concernés	Pelouses calcicoles
Surface ou nb	18.7 ha
Mesures du Docob liées	Action 5 - A32304R Action 6 - A32305R
Avancement	Année 1. Premières actions à réaliser durant l'hiver 2012-2013.

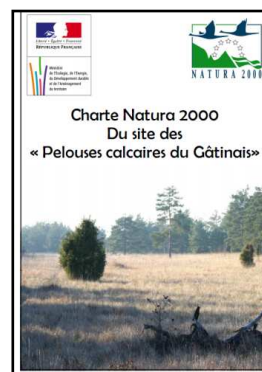
2.2 Animation des chantiers nature

Des chantiers de restauration et d'entretien des habitats ont été réalisés sur le site durant ces dernières années.

- ▶ Chantier nature réalisé par des élèves du Lycée horticole Saint Nicolas d'Igny.
 - Réalisé le 16/12/2010, sur la partie sud des Grandes Friches Ouest, sur la propriété de ProNatura IDF et Mr G. Hedou. Réalisation des actions 1 et 2 du DOCOB.
- ▶ Chantier nature d'adhérents de NaturEssonne.
 - De nombreux chantiers ont été réalisés ces dernières années par les bénévoles de l'association. Les actions entreprises : Arrachage et coupe manuelle des repousses ligneuses.
 - Des chantiers légers sont prévus durant l'hiver 2012-2013 avec les bénévoles de l'association NaturEssonne. Ils sont mis en place pour mener des actions de gestion complémentaires

2.3 Animation de la charte Natura 2000

- Une nouvelle mise en forme de la charte Natura 2000 a été réalisée, en forme de livret de 8 pages, format A5. Ceci dans le but de la rendre plus lisible, et plus exportable.
- Elle a été envoyée à tous les propriétaires du site en **juin 2012**.



2.4 Animation foncière

- Suite au courrier charte (ci-dessus), la structure a mis en contact 2 propriétaires avec le CREN ProNatura IDF afin qu'ils puissent vendre leurs parcelles. Vente en cours.
-

3 Evaluation des incidences des projets

Pas de projets soumis à une évaluation des incidences en 2012.

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Veille écologique

NaturEssonne a décidé de mettre en place une veille écologique du site. Cette veille a pour objectif de :

- surveiller les secteurs et de constater d'éventuelles dégradations des habitats
- assurer une présence de la structure animatrice sur le territoire



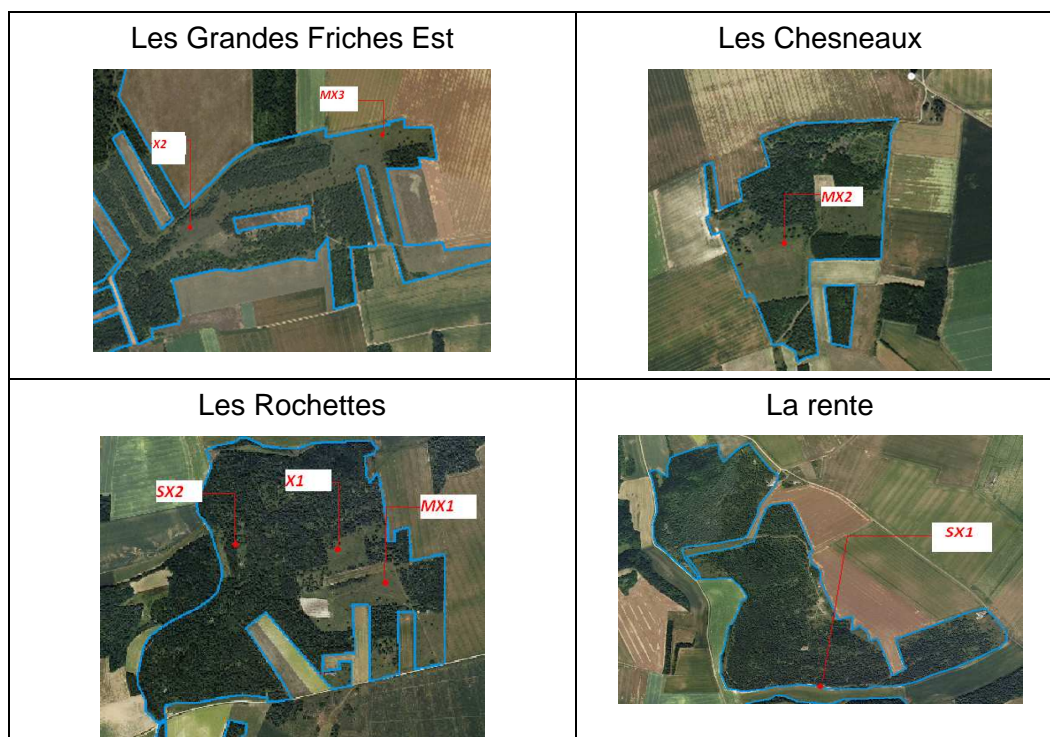
Entre janvier et décembre 2012, **18 visites** ont été effectuées sur l'ensemble des sous-sites. Chaque sous-site a été visité entre **1 et 9 fois**.

4.2 Suivis scientifiques

NaturEssonne a décidé de mettre en place un suivi écologique à l'aide d'un réseau de placettes disséminées sur le site :

- 7 quadrats, qui ont servi à la détermination des habitats et serviront « d'état initial », ont été mis en place en 2006 (sur pelouses ouvertes).
- En tant que « placettes de référence », ils seront sans gestion, afin de maintenir dans l'espace/temps un réseau représentatif des habitats présents et leur état de conservation respectif.
- Ces placettes sont visitées plusieurs fois entre avril et aout/septembre afin d'effectuer un relevé floristique permettant ensuite de produire un bilan annuel de l'état de conservation des habitats naturels et de son évolution.

Les quadrats se situent sur les sous-sites suivants :



5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication

► Un site internet dédié spécifiquement au site Natura 2000 est en cours de construction à l'adresse suivante :

<http://pelouses-calcaires-essonne.n2000.fr>

L'objectif principal de ce site internet est de permettre aux propriétaires et aux acteurs locaux de suivre les actualités du site, d'en savoir plus sur les pelouses calcaires et la démarche Natura 2000, d'accéder aux documents officiels comme le DOCOB, etc. Il est également accessible au grand public pour la recherche d'informations sur Natura 2000 en Essonne ou sur les pelouses calcaires.



► Un nouvel outil informatique en ligne pour suivre les DOCOBs a été créé par l'ATEN : **SUDOCO**.

La base de données pour le site du Gâtinais a été remplie durant l'été 2012 (voir annexe VI).

► Une nouvelle **lettre d'information** vient de paraître en septembre (lettre n°8). Elle a été diffusée aux membres du COFIL, aux communes, propriétaires, partenaires, etc.

5.2 Prises de contact avec des partenaires potentiels

► Sensibilisation/ Animation de la population et des acteurs locaux

- Maintient des contacts avec les propriétaires contractualisant et nouvelles prises de contact avec des propriétaires.
- Maintient des contacts avec les mairies des communes concernées
- Sortie sur le terrain avec des propriétaires intéressés par le devenir de leurs parcelles, explication de la démarche Natura 2000 en vue de préparer la gestion future.

► Prise de contact avec le personnel du Conseil Général de l'Essonne, propriétaire du sous site sur Puiset –le-Marais, afin d'obtenir le bilan de la gestion effectuée jusqu'à ce jour (classé Espace Naturel Sensible). Visite sur le terrain avec un technicien **le 2 octobre 2012**, pour réfléchir quant à la gestion future pour ce sous-site.

5.3 Organisation de réunions d'informations ou de manifestations

► Sur le site de la Petite Vallée (Puiset le Marais), propriété du Conseil Général de l'Essonne, les techniciens ENS ont organisé 36 actions de communication et de sensibilisation avec des scolaires, des associations et des habitants, dont 4 chantiers nature réalisés sur le site. Ce sont au total 650 visiteurs qui ont découvert ce site cette année.

5.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Pas de manifestation en 2012.

5.5 Communication / Animation auprès des scolaires

► Une convention a été établie entre NaturEssonne et le lycée Horticole Saint Nicolas d'Igny afin de mener des actions de gestion conforme aux DOCOB. Elle est renouvelée pour l'année 2013.

Des animations sont prévues pour fin 2012 avec des lycéens du lycée Saint Nicolas d'Igny durant l'hiver 2012-2013.

5.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

► Présentation des méthodes de suivi floristique appliquées au site, durant la journée d'échanges techniques du réseau francilien des animateurs N2000, le 12 juin 2012 en forêt de Bondy.

► Le chargé de mission de l'animation du site a participé à la journée d'intégration des nouveaux arrivants Natura 2000 qui a eu lieu le 27 septembre 2011.

► Le chargé de mission de l'animation du site a participé à la journée sur les évaluations des incidences Natura 2000 qui a eu lieu le 28 février 2012.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

L'animateur a participé cette année à plusieurs interventions de l'Etat, des collectivités et des partenaires socio-économiques du site :

- Participation aux réunions techniques sur le SRCE – secteur Sud-Essonne (13 avril 2012).
- Participation à la Commission Environnement du Parc naturel régional du Gâtinais français. (12 novembre 2012).

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation d'une réunion du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 19 octobre 2012 (13 personnes présentes). A l'ordre du jour :

- Bilan de l'animation du site entre mi-2011 et fin 2012.
- Réactualisation du DOCOB
- Perspectives de gestion pour 2013.

7.1.b Animation de groupes de travail

► **Visites sur le terrain avec des experts scientifiques.** Des visites ont été faites sur le site, à plusieurs reprises avec un botaniste connaissant très bien le site (Alain FONTAINE) et un entomologiste (Gérard LUQUET), afin d'aider le chargé de mission à mener une réflexion sur les modalités de gestion sur le site.

7.1.c Réunion ou rencontres avec les services de l'état

► Animation auprès des services de l'Etat : présentation des pistes de gestion au personnel de la DDT et de la DRIEE lors d'une visite de terrain le **25 mai 2012**. Visite des sous sites de :

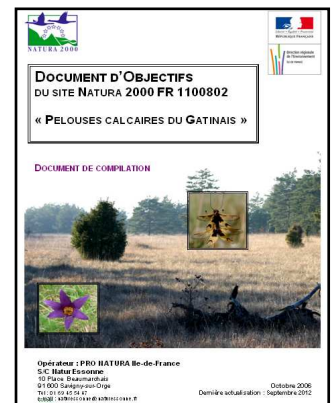
- **Valpuseaux - Visite du site de l'Eglise** : Exposition des problèmes rencontrés
- **Gironville sur Essonne – Visite du site des Rochettes** :
 - Contrat en cours : travaux effectués cette année
 - Projet de contrat avec l'achat d'un gyrobroyeur
 - Discussion sur l'actualisation du DOCOB – Prévision COPIL

► Réunion avec les services de l'état (DDT) pour préparer le COPIL et finaliser le contrat n°5, le **26 septembre 2012**.

7.2 Compléments ou mise à jour du Docob

Modifications apportées au Document de compilation :

- Nouvelle mise en page (page de garde, ajouts de photos, etc.)
- Modification du chapitre VI Les Propositions d'actions :
 - Ajout du paragraphe VI.A.2.
 - Ajout de 2 nouvelles fiches actions : A32324P et A32326P
 - Actualisation des actions 1 à 6 d'après la circulaire N2000 du 27/04/2012. Attribution des nouveaux codes actions du PDRH, Actualisation des cahiers des charges
 - Modification du cahier des charges de l'action 7 :
 - Période de pâturage valide jusqu'au 15 novembre (au lieu du 15 septembre).
 - Suppression du paragraphe sur le brûlage pastoral.



Modifications apportées aux Annexes cartographiques :

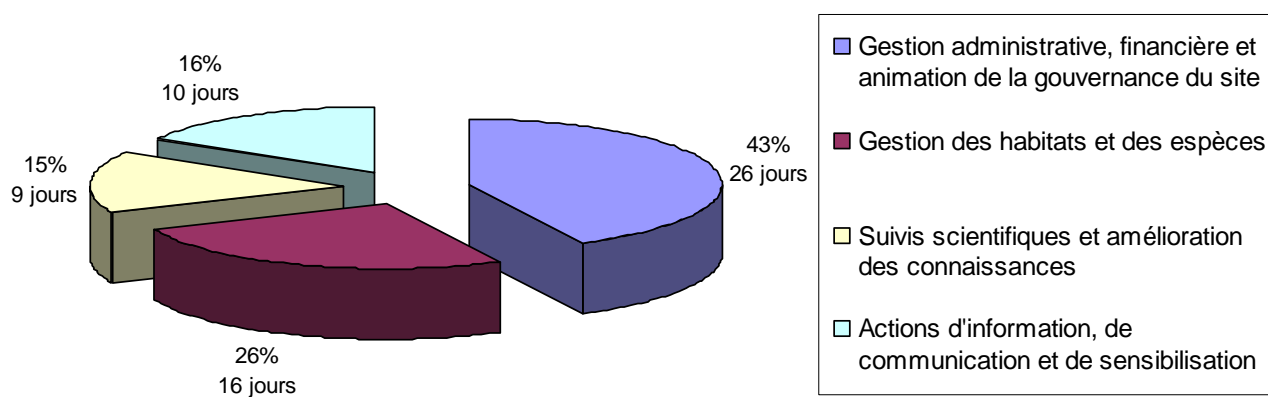
- Réactualisation des cartographies : Chapitres IV. et V. (Localisation des actions de restauration et d'entretien).

= Nouveau DOCOB : Impression d'un nouveau document, et transmission aux services de l'état.

8 Synthèse

Bilan des activités de l'animateur :

Répartition des différentes phases d'animation



9 Annexes

- ANNEXE I - Les Indicateurs de l'animation
- ANNEXE II - Animation détaillée par sous sites
- ANNEXE III - Nouvelles fiches actions intégrées au DOCOB
- ANNEXE IV - Réactualisation de l'annexe 9 du DOCOB
- ANNEXE V - Lettre accompagnant le courrier envoyé à tous les propriétaires du site
- ANNEXE VI - Extrait de SUDOCO – Bilan des contrats réalisés depuis la création du site.

ANNEXE I- Les Indicateurs de l'animation

Axes de travail	Sous-axes de travail	Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation ou de résultats
		Temps passé par l'animateur	Intitulé indicateur
Gestion des Habitats et des espèces	Animation des contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers	12 jours	5 propriétaires démarchés pour des contrats Natura 2000 par contact direct
	Animation de la Charte Natura 2000	3 jours	1 charte signée, 2 en attentes 0.5 ha engagés dans la Charte
	Animation /Organisation de Chantiers Nature	3 jours	2 Chantiers nature bénévoles et 2 chantiers Lycée Horticole à venir cet hiver.
Amélioration des connaissances et suivi scientifique	Suivis scientifiques et techniques et veilles écologiques	9 jours	Pelouses ouvertes et semi ouvertes sont concernées par ces suivis
Information, Communication et Sensibilisation	Création/ mises à jours d'outils de communication	6 jours	- Création d'un site Web Natura 2000 - Renseignement de la base SUDOCO - Nouvelle lettre d'information n°8
	Organisation de réunion d'information ou de manifestation	3 jours	- Réunion et visite avec les services de l'état.
	Communication / Animation auprès de scolaire	0 jours	
	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	1 jour	1 réunion Journée des nouveaux arrivants Natura 2000
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	Organisation de réunion de Comité de pilotage	2 jours	1 COPIL : le 19 octobre 2012 14 participants
	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels	2 jours	Bilan provisoire : octobre 2012
	Création de nouveau contrat	10 jours	Montage du nouveau contrat, rencontre des propriétaires, administration, etc.
	Diverses tâches	6 jours	
	Compléments ou mise à jour du DOCOB	6 jours	<u>Document de compilation :</u>



			<p>* Nouvelle mise en page (page de garde, ajouts de photos, etc.)</p> <p>* Modification du chapitre VI Les Propositions d'actions :</p> <p>Ajout de 2 nouvelles fiches actions : A32324P et A32326P</p> <p>Ajout du paragraphe VI.A.2.</p> <p>Actualisation des actions 1 à 6 d'après la circulaire N2000 du 27/04/2012. = Attribution des nouveaux codes actions du PDRH, Actualisation des cahiers des charges</p> <p><u>Annexes cartographiques :</u></p> <p>* Réactualisation des cartographies : Chapitres IV. et V. (Localisation des actions de restauration et d'entretien).</p>
TOTAL		60 jours	

ANNEXE II - Animation détaillée par sous sites

	Site des Chesneaux et de la Justice - G	Sites des Grandes Friches ouest et est - HN	Site de la Haye Thibaut - HS	Site de la Roche et du Change - I	Site de l'Eglise - A
Surface et commune concernée	Gironville-sur-Essonne 23,83 ha	Gironville-sur-Essonne 62,11 ha	Champmotteux 26,19 ha	Champmotteux 23,45 ha	Valpuiseaux 19,17 ha
Recherche et démarchage des bénéficiaires potentiels des contrats	-Contact des propriétaires sur la zone pour la signature de nouveaux contrats -Signature du nouveau contrat n°5 le 18/06/2012 - Bénéficiaire : Mr Dequeant	-Contact des propriétaires sur la zone pour la signature de nouveaux contrats -Signature du nouveau contrat n°5 le 18/06/2012 - Bénéficiaire : Mr Dequeant		-Contact propriétaires sur la zone pour signature de nouveaux contrats	- Essaie d'entrée en contact avec la commune de Valpuiseaux, sans résultats.
Assistance aux demandeurs de contrat Natura 2000	- Délimitation des zones à gérer pour le contrat n°5.	-Suivi des travaux réalisés par la SARL Vincent, conformément au contrat n°3 -Assistance à Mr Dequeant pour la mise en place des modalités de gestion, contrat N°4. - Délimitation des zones à gérer pour le contrat n°5.	/	/	/
Facilitation des regroupements de propriétaires	- Signature de 2 conventions de gestion entre 2 propriétaires privés et Mr Dequeant. - Signature de 1 convention de gestion entre ProNatura et Mr Dequeant.	- Signature de 1 convention de gestion entre ProNatura et Mr Dequeant.	/	/	/
Actions diverses menées	-Travaux de gestion relatifs au contrat n°5 : à venir	-Travaux de gestion relatifs au contrat n°4 : en janvier et février 2012. -Travaux de gestion relatifs au contrat n°5 : à venir	/	/	
Veille écologique en 2012	02/02. 01/06. 23/10.	28/03. 25/05. 14/06. 23/08. 23/10.	02/02.	28/03. 02/10.	15/05. 25/05.

	Site du Chemin Blanc - B	Site de la Rente - C	Site de la vallée aux morts - D	Site des Mares - E	Site des Rochettes - F	Site de la Petite vallée - J
Surface et commune concernée	Valpuseaux 11,93 ha	Valpuseaux 39,45 ha	Gironville-sur-Essonne 9,42 ha	Gironville-sur-Essonne 41,60 ha	Gironville-sur-Essonne 44,39 ha	Puisselet le marais 7,09 ha
Recherche et démarchage des bénéficiaires potentiels des contrats	-Contact propriétaires sur la zone pour signature de nouveaux contrats	/	-Contact propriétaires sur la zone pour signature de nouveaux contrats -Signature du nouveau contrat n°5 le 18/06/2012 - Bénéficiaire : Mr Dequeant	/	-Signature du nouveau contrat n°5 le 18/06/2012 - Bénéficiaire : Mr Dequeant	- Contact avec le propriétaire (CG91) afin d'établir le bilan de la gestion passée et réfléchir sur les modalités de gestion future.
Assistance aux demandeurs de contrat Natura 2000	/	/	- Délimitation des zones à gérer pour le contrat n°5.	/	-Assistance à Mr Dequeant pour la mise en place des modalités de gestion. - Délimitation des zones à gérer pour le contrat n°5.	- Réflexion avec le propriétaire quant à la gestion future.
Facilitation des regroupements de propriétaires	/	/	/	/	- Signature de 1 convention de gestion entre ProNatura et Mr Dequeant.	/
Actions diverses menées	/	/	/	/	-Travaux de gestion relatifs au contrat n°4 : en janvier et février 2012. -Travaux de gestion relatifs au contrat n°5 : à venir	/
Veille écologique en 2012 :	15/05 26/07	15/05 26/07	28/06	25/05.	02/02. 28/03. 04/05. 15/05. 25/05. 01/06. 28/06. 29/07. 23//08.	02/10

ANNEXE III – Nouvelles fiches actions intégrées au DOCOB

Action 8	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès	P2
PDRH : A.323.24.P		

Descriptif et objectifs	
Objectif de la mesure :	Maîtriser et organiser la fréquentation humaine
Habitat(s) et espèce(s) concerné(s) :	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses mésoxérophiles (6210 b) • Pelouses xérophiles (6210 a) • Pelouses de sables xériques (6120)
Catégorie de la mesure :	Investissement

Périmètre d'application	
Surface approximative:	Action localisée
Zones concernées	Cf. l'annexe cartographique du DOCOB. localisation des actions de préservation (chapitre III).

Conditions d'éligibilité	
Nature du bénéficiaire	Propriétaire ou titulaire d'un droit couvrant la durée du contrat des parcelles concernées
Critères techniques	
L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public.	
Actions complémentaires	Action 9

Engagements du bénéficiaire	
Diagnostic parcellaire préalable	
Diagnostic de la parcelle à réaliser au préalable par la structure animatrice. Accompagnement des propriétaires, définition des modalités techniques d'interventions et de la localisation (matériel...)	
Engagements rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture avec système d'ouverture; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones; - Entretien des équipements; - Remplacement ou réparation du mobilier en cas de dégradation; - Etudes et frais d'expert (ex: réalisation d'un plan d'intervention); - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	
Engagements non-rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de pratique de loisirs motorisés; - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut; - Le bénéficiaire s'engage à signaler tout vol ou dégradation majeure du mobilier, en vue d'un remplacement (rémunéré dans le cadre d'un avenant au contrat) 	

Période d'intervention	Les travaux seront réalisés du 1er septembre au 1er Mars.
Durée de l'engagement	5 ans
Engagements non respectés	En cas de non-respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide versée par l'Etat et le ministère concerné peut être exigé.
Dispositions particulières	Lors des travaux d'installation des barrières en bois, il est recommandé : - de réaliser les travaux lourds (travaux utilisant un matériel agricole ou de travaux publics, et intervenant sur le sol ou la végétation : préparation du terrain, nettoyage de la végétation environnante, creusement des trous, installation des supports verticaux) par temps sec pour éviter la dégradation des sols et en utilisant les pistes existantes pour l'accès ; les autres travaux (pose de grillage ou fixation des traverses) sont réalisables tout au long de l'année. - d'évacuer tous les matériaux et déchets verts après travaux en utilisant les pistes existantes.

Compensation financière	
Montant de l'aide	
A valider sur DEVIS Les montants seront validés par le service instructeur, après avis de la structure animatrice.	
Pièces justificatives à fournir	
Paiement sur présentation de la facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente	
Sources de financement	
Fonds FEADER, Fonds du ministère en charge de l'Ecologie	

Modalités de contrôles et de suivis	
Contrôles	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); - Contrôle de la réalisation effective des aménagements; - Photos avant/après la réalisation; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente; 	
Suivis	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements mis en place sur le site Natura 2000 dans le cadre de cette mesure; - Suivi de l'évolution de la pratique (piétinement, érosion...) ayant nécessité l'application de la mesure; - Suivi écologique des habitats ciblés par l'intervention. 	

Note : Action ajoutée et validée lors du COPIL du 19/10/12.

Action 9	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	P2
PDRH : A.323.26.P		

Descriptif et objectifs	
Objectif de la mesure :	Sensibiliser les usagers du site
Habitat(s) et espèce(s) concerné(s) :	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses mésoxérophiles (6210 b) • Pelouses xérophiles (6210 a) • Pelouses de sables xériques (6120)
Catégorie de la mesure :	Investissement

Périmètre d'application	
Surface approximative:	Actions localisées.
Zones concernées	Cf. l'annexe cartographique du DOCOB. Localisation des actions de préservation (chapitre III).

Conditions d'éligibilité	
Nature du bénéficiaire	Propriétaire ou titulaire d'un droit couvrant la durée du contrat des parcelles concernées
Critères techniques	<p>- L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non).</p> <p>- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée</p> <p>- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p>
Actions complémentaires	<p>- Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe.</p>

Engagements du bénéficiaire	
Diagnostic parcellaire préalable	Diagnostic de la parcelle à réaliser au préalable par la structure animatrice. Accompagnement des propriétaires, définition des modalités techniques d'interventions et de la localisation (matériel...)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Remplacement ou réparation des panneaux en cas de dégradation - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Logo Natura 2000, des financeurs et de la structure animatrice doivent apparaître - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut; - Le bénéficiaire s'engage à signaler tout vol ou dégradation majeure du mobilier, en vue d'un remplacement (rémunéré dans le cadre d'un avenant au contrat)
Période d'intervention	Les travaux seront réalisés du 1er septembre au 1er Mars.
Durée de l'engagement	5 ans
Engagements non respectés	En cas de non-respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide versée par l'Etat et le ministère concerné peut être exigé.

Compensation financière	
Montant de l'aide	
	<p>A valider sur DEVIS</p> <p>Les montants seront validés par le service instructeur, après avis de la structure animatrice.</p>
Pièces justificatives à fournir	
	Paiement sur présentation de la facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente
Sources de financement	
	Fonds FEADER, Fonds du ministère en charge de l'Ecologie

Modalités de contrôles et de suivis	
Contrôles	
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Contrôle de la réalisation effective des aménagements - Photos avant/après la réalisation - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Suivis	
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements mis en place sur le site Natura 2000 dans le cadre de cette mesure; - Suivi écologique des habitats ciblés par l'intervention.

Note : Action ajoutée et validée lors du COPIL du 19/10/12.

ANNEXE IV – Réactualisation de l'annexe 9 du DOCOB

Extrait de la Circulaire 27 Avril 2012 relative à la Gestion contractuelle des sites Natura 2000

Annexe 3.2 : Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

Actions concernant le DOCOB :

A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Tableau de correspondance entre les actions de l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24/12/2004 et les actions éligibles pour la période 2007-2013 :

Annexe J du PDRN <i>Code DOCOB avant 2012</i>	Mesure 323B du PDRH <i>Code DOCOB à partir de 2012</i>
AFH004 : Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats communautaires	<p>A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</p> <p>A32302P : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé</p> <p>A32303R* : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32304R* : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>
AHE005 : Lutte (débroussaillage) contre la fermeture du milieu par progression des ligneux, menaçant de supplanter des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire	A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

*Les agriculteurs sont inéligibles aux actions **A323.03P et R et A323.04R** relatives aux entretiens des milieux par fauche ou pâturage. En effet, une parcelle fauchée ou pâturée doit être déclarée à la PAC et ne peut pas faire l'objet d'un contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

ANNEXE V – Lettre accompagnant le courrier envoyé à tous les propriétaires du site



Site Natura 2000 FR 1100802 « Pelouses calcaires du Gâtinais »

Président du Comité de pilotage : M. Somma, Sous-préfet d'Etampes
Structure animatrice : NaturEssonne



Objet : Charte Natura 2000

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire de parcelles au sein du périmètre Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais », déclaré Zone Spéciale de Conservation par l'arrêté ministériel du 25 mai 2010.

En tant que propriétaire, vous avez l'opportunité d'adhérer à la Charte Natura 2000, qui vise à valoriser les usages respectueux des milieux naturels, et de bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à la charte.

Vous trouverez joint à ce courrier :

- un fascicule de présentation du site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais »
- la charte Natura 2000
- le détail cadastral des parcelles incluses au périmètre Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais » pour lesquelles vous êtes propriétaire et pouvez adhérer à la charte.

Vous êtes intéressé par l'adhésion à la Charte :

1^{ère} étape : remplir et signer la Charte ci-jointe.

2^{ème} étape : télécharger, remplir et signer le formulaire d'adhésion à la Charte Natura 2000 : http://www.natura2000.fr/IMG/pdf/formulaire_adhesion_charte_Natura2000.pdf

Un formulaire papier pourra être envoyé par courrier, sur demande, tout comme un plan de localisation des parcelles engagées ; faire la demande auprès de la structure animatrice.

3^{ème} étape : retourner le dossier complété (uniquement à) : *Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, Service Environnement, Bd de France, 91 012 EVRY CEDEX.*

4^{ème} étape : début de l'adhésion à la charte pour 5 ans, à compter de l'accusé de réception du dossier complet par la DDT de l'Essonne.

NaturEssonne, structure animatrice du site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais », est à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans votre adhésion à la charte Natura 2000. Contact: NaturEssonne, 10 place Beaumarchais, 91600 Savigny-sur-Orge, 01.69.45.54.47, naturessonne@naturessonne.fr.

En vous remerciant pour votre participation, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Thierry SOMMA,
Sous-préfet d'Etampes,

Jean-Claude DUVAL,
Président de NaturEssonne,

ANNEXE VI : Extrait de SUDOCO : Bilan des contrats réalisés

				Code Officiel	Contrat	Type de contrat	Nom réalisation	Date début	Date fin	Montant réalisé	Surface
				A32304R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Haie Thibaut - 2008	01/01/2008	31/12/2008	819,00 €	1,17 Ha
				A32305R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Haie Thibaut - 2007 et 2009	01/01/2007	31/12/2009	904,00 €	1,13 Ha
				A32301P	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Coupe / broyage - Les Rochettes - 2011	01/01/2011	31/12/2011	765,00 €	0,3 Ha
				A32301P	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Eclaircie pré-bois - les Grandes friches - 2008	01/01/2008	31/12/2012	5 860,40 €	0,84 Ha
				A32304R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Les Grandes friches - 2010	01/10/2010	28/02/2011	1 302,00 €	1,86 Ha
				A32305R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - les Grandes friches - 2009 et 2011	01/01/2008	31/12/2012	672,00 €	0,84 Ha
				A32301P	091NA060002	Contrat non forestier Natura 2000	Coupe manuelle et Eclaircie - La Roche et Le Change - 2006	01/01/2006	31/12/2006	1 662,44 €	0,2 Ha
				A32304R	091NA060002	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche mécanique - La Roche et Le Change - 2008	01/01/2008	31/12/2008	350,00 €	0,5 Ha
				A32305R	091NA060002	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - La Roche et Le Change - 2007 et 2009	01/01/2007	31/12/2009	160,00 €	0,4 Ha
				A32305R	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Broayge - Rochettes - Grandes Friches - 2011	01/10/2011	28/02/2011	1 758,10 €	1,12 Ha
				A32305R	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Rochettes - Grandes Friches - 2013	01/10/2013	28/02/2014	1 650,50 €	1,65 Ha
				A32305R	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Rochettes - Grandes Friches - 2014	01/10/2014	28/02/2015	1 076,40 €	1 Ha
				A32301P	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Eclaircie - La haye Thibaud - 2006	01/10/2006	28/02/2007	8 240,44 €	1,13 Ha
								Totaux	25 220,28 €	12.14Ha	